

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 17 août 2015

Présent(e)s : ALEXANDER Elizabeth, BROUI LLEAUD Marie-Agnès, DESREUMAUX Christian, DOUGHTY Richard, PEDRENO Armelle, SAUVAGE Claude, VERGNOL Patrick, WAUQUIER Anne

Absents excusés : CHUPI N Virginie, MORAND Philippe (procuration à BOURGADE Nicolas)

Secrétaire de séance : DESREUMAUX Christian

ORDRE DU JOUR ;

- Choix restaurateurs
- Accord fusion communauté de communes avec la communauté d'agglomération de Bergerac
- Redevance ERDF 2015 (occupation du sol)
- Equipement locaux scolaires
- Suivi des routes communales
- Sélection prestataires de services pour entretien mairie

Questions diverses ne donnant pas lieu à délibération

La séance est ouverte à 20h45

Choix restaurateurs

Proposition : Valider le choix de la candidature pour la reprise du restaurant

Après avoir fixé un ordre de préférence de toutes les candidatures reçues, les candidats retenus sont:
MM Jean-François SURQUIVIE et Stéphane FRENOIS.

Il est rappelé que M. Nicolas BOURGADE sera en charge de la signature du bail pour cette location.

Réf délibération :

Nombre de votants : 10 - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1

Résultat du vote : Cette proposition est acceptée.

**Accord fusion communauté de communes avec la
communauté d'agglomération de Bergerac**

Nous estimons ne pas avoir à ce jour les informations nécessaires pour rendre une décision favorable. Des contacts seront pris avec les différents intervenants afin d'approfondir la réflexion.

Réf délibération :

Proposition : Accord pour la fusion entre la communauté de commune de Sigoulès et la communauté d'agglomération de Bergerac

Nombre de votants : 10 - Pour : 0 - Contre : 9 - Abstention : 1

Résultat du vote : Cette proposition n'est pas acceptée.

En conséquence de quoi le Conseil Municipal de Monestier ne ratifie pas la délibération de la Communauté de Communes du 10 juin 2015 relative à ce projet de fusion.

Redevance ERDF 2015

Le montant calculé par ERFD pour l'année 2015 est de 197 €.

Réf délibération :

Proposition : Valider le montant calculé

Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Résultat du vote : Cette proposition est acceptée.

Equipement locaux scolaires

- Il est nécessaire de remplacer le réfrigérateur, le matériel actuel étant en panne et trop ancien pour être changé. Le montant de la réparation du réfrigérateur actuel, sans garantie, a été chiffrée à 350 €HT et le montant pour cet achat estimé à 795 €HT.

Réf délibération :

Proposition : Valider le budget pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur

Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Résultat du vote : Cette proposition est acceptée.

- Dans le cadre du réaménagement des locaux afin d'accueillir les nouveaux élèves plus jeunes suite à la fermeture de l'école de Razac de Saussignac (rideaux occultant anti feu, rachat de petits matériels), il est nécessaire de prévoir un budget d'environ 1 500 €.

Réf délibération :

Proposition : Valider le budget de 1 500 € pour le réaménagement et le rééquipement des locaux

Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Résultat du vote : Cette proposition est acceptée.

Suivi des routes communales

Plusieurs routes communales nécessitent des petits travaux de remise en état à réaliser par les employés communaux. Ceux-ci sont prévus au budget 2015 (ligne « fournitures de voirie »).

Réf délibération :

Proposition : Valider la réalisation des travaux de remise en état

Nombre de votants : 11 - Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 1

Résultat du vote : Cette proposition est acceptée.

Sélection prestataires de services pour l'entretien de la mairie

Ce point est reporté à un prochain conseil car nous en attendons de devis pour les prestations souhaitées.

➤ Divers ne donnant pas lieu à délibération :

- Accord du conseil pour réaliser une pancarte pour le bourg de la Bastide. Elle sera installée sur la place afin de donner des informations sur le lieu.
- Assainissement collectif de la Bastide Est :

Suite à un courrier de Mme Baron, la municipalité souhaite mettre aux normes l'antenne d'assainissement située après la bouche n°11. Pour ce faire, il faudra sans doute installer les tabourets nécessaires et une pompe de relevage adéquate. Il est envisagé d'étendre cette installation plus à l'Est afin de pouvoir raccorder les dernières habitations situées autour de la Ferme du Mège.

Une étude et une consultation seront mises en œuvre cet automne afin de pouvoir programmer ces travaux sur l'année 2016.

La séance est levée à 22:25

BROUILLEAUD Marie-Agnès	DOUGHTY Richard	ALEXANDER Elizabeth	BOURGADE Nicolas	CHUPIN Virginie	DESREUMAUX Christian
MORAND Philippe (procuration N. BOURGADE)	PEDRENO Armelle	SAUVAGE Claude	VERGNOL Patrick	WAUQUIER Anne	